

Propositions et réflexions mises à disposition des Constituant-e-s par Appel Citoyen

Ensemble, nous sommes meilleur-e-s

CONTENUS THEMATIQUES

1: Principes fondamentaux

- Préambule de la Constitution
- Principes fondamentaux de l'État : fondé sur le droit, exercice de la souveraineté, subsidiarité, devoir d'information
- Armoiries et capitale
- Rapports avec la Confédération, les autres cantons (politique régionale) et les pays limitrophes (coopération transfrontalière)
- Territoire cantonal et découpage territorial
- Langues officielles
- Cohabitation Haut/Bas Valais, minorités linguistiques
- Statut des partis politiques, des organisations économiques et professionnelles
- Églises reconnues et autres communautés religieuses : principes, églises de droit public, communautés religieuses d'intérêt public, organisation, autonomie, surveillance
- Responsabilité de l'État et des communes

2 : Les pouvoirs et autorités cantonales

Principes

 Séparation des pouvoirs, équilibre des pouvoirs, incompatibilités, indépendance, immunité, récusation, publication des intérêts, éligibilité et inéligibilité, révocation, information

Le Grand Conseil (GC) – pouvoir législatif

- Composition : élection et mode d'élection, arrondissements électoraux, quorum, durée de fonction, suppléance
- Organisation: présidence, séances, délibérations, publicité des séances, groupes politiques, droit des députés, rétribution des députés, services du GC, bureau, secrétariat, relations avec l'administration, commissions procédure parlementaire
- Compétences : législation, traités internationaux et concordats inter-cantonaux, finances, vote du budget, planification, élections par le GC, surveillance et haute surveillance
- Autres compétences : poursuite pénale, révocation du CE, aliénation d'immeubles, participations, grâce, amnistie

Le Conseil d'État (CE) - pouvoir exécutif

- Composition : élection et mode d'élection, durée de la charge
- Organisation : présidence, séances, collégialité et autonomie, chancellerie d'État, départements, direction de l'administration
- Compétences: programme de législature, planification, compétences en matière législative, représentations et relations extérieures, gestion des finances, budget et comptes, direction de l'administration, surveillance des communes, nominations, consultations, sécurité et ordre publics, situations extraordinaires
- Collaboration avec le GC
- Conférence des affaires fédérales



Les tribunaux - pouvoir judiciaire

- Principes : indépendance, impartialité, célérité, qualité de la justice, autonomie, publicité des débats
- Organisation judiciaire : juridictions, composition, désignation et élection des magistrats, budget et comptes, durée du mandat
- Compétences
 - Garanties de procédure
 - Protection juridique
 - Cour constitutionnelle : désignation, compétences
 - Conseil supérieur de la magistrature : désignation, compétences
- Surveillance
- Autres autorités extrajudiciaires
- Juges des prud'hommes
- Médiateur
- Cour des comptes
- Juge de commune
- Autorités de protection de l'adulte et de l'enfant

Commission 3 : Tâches de l'État

Dispositions générales

 Principes de l'activité publique : buts, service public, financement, planification, subsidiarité, délégation des t'aches, information, évaluation périodique, prospective, diligence, décentralisation, répartition canton-communes

Tâches publiques

- Santé publique : promotion de la santé, professions de la santé, établissements publics de soins, libre choix, protection contre les pollutions
- Logement : construction de logements, accès à la propriété, soutien aux communes
- Sécurité : ordre public, justice police, médiation
- Mobilité et transports : transports publics, infrastructures, communications
- Éducation: enseignement public, enseignement de base, formation obligatoire, accès à la formation, enseignement secondaire, formation professionnelle, enseignement supérieur, recherche, formation continue, formation des adultes, enseignement privé, accès aux universités, aide à la formation, bourses et prêts
- Accueil préscolaire et parascolaire : accueil à la journée continue, organisation, financement, partenariat
- Cohésion sociale : familles, solidarité intergénérationnelle, jeunesse, aînés, personnes en situation de handicap, population étrangère, intégration des étrangers, vie associative, bénévolat
- Action et sécurité sociale : protection sociale, aide sociale, assurance maternité, congé parental, protection de la famille
- Aide humanitaire et coopération au développement

Finances et régime financier

 Principes de gestion, base légale, participations, gestion des finances, procédure budgétaire, patrimoine public, ressources, fiscalité et compétences fiscales (imposition, coefficient d'impôt), impôts communaux, frein à l'endettement, assainissement financer, équilibre budgétaire, péréquation financière intercommunale, surveillance et contrôle des finances



Commission 4: Structure territoriale

- Régions, districts, arrondissements : définition, nombre, fonction, préfet
- Communes: dispositions générales, rôle, définition et garanties, autonomie communale, statut, tâches, compétences, finances communales, participation, concertation, organes
- Autorités communales : conseil municipal (élections, composition, organisation, durée de la législature, exécutif communal), conseil général, assemblée primaire, incompatibilités
- Collaboration intercommunale : fédérations et syndicats intercommunaux, agglomérations
- Fusion, division, réorganisation, modifications territoriales (principes, procédure)
- Communes bourgeoisiales
- Surveillance de l'État

Commission 5 : Droits civils et politiques

Droits civils

- Droit de cité cantonal et communal
- Naturalisations : conditions, procédure
- Révision de la Constitution : révision totale, partielle, délais, votations
- Dispositions transitoires et finales : entrée en vigueur, validité du droit en vigueur, nouveau droit, abrogation de l'ancien droit, législation d'application

Droits et devoirs politiques

- Dispositions générales: garantie des droits politiques, corps électoral, contenu et exercice des droits politiques, droit de vote et d'éligibilité, opérations électorales, droit de récolter des signatures, représentation des femmes et des hommes, transparence, droit d'information, secret du vote
- Participation à la vie publique : formation civique, préparation à la citoyenneté rôle des parties politiques, information publique, encouragement à l'exercice des droits politiques
- Élections par le peuple : élections cantonales, élections communales élections fédérales, système proportionnel, système majoritaire
- Initiative populaire cantonale : forme de l'initiative, signatures, procédure, délai, initiative, constitutionnelle, initiative législative, validité, clause de retrait, procédure, votation
- Référendum cantonal : référendum obligatoire, référendum en matière d'assainissement financier, référendum facultatif, délai
- Droit de motion, droit de pétition, droit de réunion et de manifestation
- Initiative populaire communale et référendum communal
- Exercice des droits de participation au niveau fédéral
- Députation au Conseil des États et au Conseil National

Commission 6: Droits sociaux et fondamentaux

- Garantie des libertés individuelles, des droits fondamentaux, individuels, et sociaux suivants selon la Constitution fédérale
- La dignité humaine, l'égalité des droits entre les personnes et les sexes, le droit des personnes handicapées, l'interdiction de l'arbitraire et la protection de la bonne foi, le droit à la vie et à l'intégrité physique et moral, le droit à un environnement sains, le droit à la liberté personnelle, la liberté d'établissement, la garantie de propriété, la protection de la sphère privée et des données personnelles, le droit de consultation des données officielles, le droit au mariage, à la famille et aux autres formes de vie en commun, les droits de l'enfant et des jeunes, le droit à la formation, la liberté de conscience et de croyance, la liberté religieuse et de culte, la liberté d'opinion et d'expression, la liberté des médias, le droit à la liberté d'information, la liberté de la langue, la liberté de l'art, la liberté d'association, de réunion, de manifestation publique, le droit de pétition, la liberté



de choix de la profession, le droit au logement, le droit à l'enseignement de base, le droit à l'aide sociale, le droit à un niveau de vie suffisant

- La restriction des droits fondamentaux
- Les devoirs personnels fondamentaux : respect de l'ordre juridique, des droits d'autrui, la responsabilité individuelle, familiale, sociale, l'obligation à des prestations personnelles

Commission 7: Environnement

- Environnement : biodiversité, climat, ressources naturelles, eau, protection de l'environnement, de la nature, du paysage, du patrimoine, écologie industrielle, élimination des déchets
- Aménagement du territoire : constructions, urbanisme, densification, espaces de proximité, quartiers durables, accès au lac et aux cours d'eau, zones protégées • Énergies : eau, électricité, énergies renouvelables, sous-sol et géothermie, éolien

Commission 8 : Développement économique et culturel

- La liberté économique dans les limites de l'intérêt général
- La liberté de commerce et d'industrie
- La liberté syndicale
- Le droit de arève
- Économie : politique économique, emploi, agriculture, sylviculture, tourisme, services, consommation, protection des consommateurs, banque cantonale, régales, assurance immobilière cantonale
- Culture : patrimoine culturel, arts, loisirs, sports, information, médias

Jean-Yves Riand - Septembre 2018